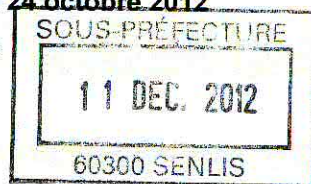


maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « citoyenneté - développement durable »

Conseil municipal du 3 décembre 2012
Séance du 24 octobre 2012

26 Associations citoyenneté, vie de quartier - subventions



Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. BERNARD-LUNEAU, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, BARBETTE, LEFEVRE, FEVRIER, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. SZPIRKO

Pouvoir à :

Mme DINGIVAL

M GRIMBERT,

Pouvoir à :

M. VILLEMAIN

Mme PORAS,

Pouvoir à :

M. BERNARD-LUNEAU

M. MACHU

Pouvoir à :

Mme FEVRIER

Mme MAUPIN

Pouvoir à :

M. TAHI

M. CHEURFA

Pouvoir à :

M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. ASSAMTI

Mme OYONO

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 35

Madame Danièle CARLIER, maire-adjointe, expose :

Association Gournay le Marais

Suite à l'élection d'un nouveau bureau, l'association de quartier Gournay le Marais, redémarre son activité et souhaite proposer des animations dans ce quartier. Aussi, elle sollicite une subvention pour organiser une journée de solidarité à l'occasion des fêtes de fin d'année, à la Maison de quartier Pierre Haverbeke. Il vous est proposé le versement d'une subvention de 500 euros

L'Association de quartier du Moulin sollicite un soutien financier de 500 euros pour l'organisation de sa fête de Noël.

L'association AU5V a sollicité, pour l'année 2012 une subvention de 1000 euros, 500 euros lui ont été versés en début d'année. Le versement du complément était soumis à la présentation d'un compte rendu de ses actions sur Creil. Le rapport d'activités ayant été transmis, la somme de 500 euros correspondant au solde de la subvention 2012, peut lui être versée.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits, à cet effet au budget de la ville,
Vu l'avis de la commission « Citoyenneté et, développement durable » en date du 24 octobre 2012,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver l'attribution des subventions ci-dessous :

Associations	Subventions en euros
Gournay, le Marais	500
Animation du Moulin	500
AU5V	500
Total	1 500

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante, sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la ville, (compte 6574/023/CR)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **05 DEC, 2012**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : **11 DEC, 2012**
Jean-Claude VILLEMAIN

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 11/12/2012 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Baluy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

